



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2013/044

Genève, le 24 septembre 2013

CONCERNE:

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Destruction de stocks d'ivoire

1. Le 8 octobre 2013, le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis prévoit de broyer et de détruire environ 5,4 tonnes d'ivoire d'éléphant saisies pour cause de violation des lois nationales sur les espèces sauvages, y compris la législation d'application de la CITES. Le stock comprend des défenses entières, brutes et sculptées, de plus petites sculptures et d'autres articles en ivoire d'éléphant abandonnés ou confisqués par le *Fish and Wildlife Service* suite à ses enquêtes criminelles et à ses activités de lutte contre le braconnage menées dans les ports d'entrée sur le territoire des États-Unis depuis 25 ans.
2. La destruction de ce stock d'ivoire s'inscrit dans une série de mesures prévues par les États-Unis pour attirer l'attention sur l'expansion du braconnage et du commerce illégal qui menacent les populations sauvages d'éléphants, de rhinocéros et d'autres espèces, et pour renforcer les efforts déployés en vue de sévir contre ces activités criminelles. Ces mesures font partie d'un effort coordonné par le Gouvernement des États-Unis pour mettre en œuvre le décret du Président Barack Obama sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages qui, entre autres, porte création d'une équipe présidentielle chargée d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale de lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Pour plus de détails sur le décret présidentiel, voir: www.fws.gov/international/advisory-council-wildlife-trafficking.
3. Les États-Unis ont demandé au Secrétariat d'informer les Parties à la CITES qu'elles sont invitées à soutenir leur action, le 8 octobre, en détruisant leurs propres stocks d'ivoire confisqué ou d'autres spécimens CITES commercialisés illégalement, afin de démontrer que toutes les Parties à la CITES font bloc dans un effort mondial de lutte contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages.